

Proposition présentée par les députés :

Mme et MM. Bertrand Buchs, Fabiano Forte, Guillaume Barazzone, Michel Forni, Philippe Morel, Vincent Maitre, Anne Marie von Arx-Vernon, Serge Dal Busco

Date de dépôt : 4 octobre 2010

Proposition de résolution contre l'augmentation des primes d'assurance-maladie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que les primes d'assurance-maladie vont augmenter en moyenne, dans notre canton, de 3.2% en 2011 ;
- que les coûts de la santé n'ont augmenté que de 0.8 % dans le canton de Genève, sur les 12 derniers mois ;
- que les primes des jeunes adultes vont augmenter de plus de 10 % ;
- que les familles seront particulièrement touchées par ces hausses ;
- que les caisses-maladie ont constitué des réserves nettement supérieures au minimum légal (+ 40%) ;
- que les assurances Supra et Assura ont décidé de transférer, dans d'autres cantons, les réserves constituées par les assurés genevois ;
- que le Conseil national a adopté en urgence le principe de cantonalisation des réserves, sans être suivi par le Conseil fédéral,

invite le Conseil d'Etat

- à intervenir auprès du Conseil fédéral pour demander l'annulation de cette augmentation ;
- à étudier la possibilité de saisir la justice pour obtenir un effet suspensif, afin que les tribunaux puissent se pencher sur le bien-fondé d'une telle décision.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Chaque année, une hausse des primes de l'assurance-maladie est annoncée.

Chaque année, cette augmentation est en moyenne deux fois plus importante que l'augmentation des coûts de la santé.

Chaque année, les réserves des caisses-maladie sont beaucoup plus importantes que le minimum légal.

Chaque année, le Conseil fédéral nous annonce que la situation va se stabiliser.

Le canton de Genève a fait un très grand effort pour limiter l'augmentation de coûts de la santé.

Il est donc normal que le citoyen genevois puisse bénéficier de l'argent accumulé dans les réserves compensant largement la faible augmentation des coûts (moins de 1 %).

La population en a assez.

Les citoyens ont l'impression de se « faire avoir ».

Le Conseil fédéral a reconnu n'avoir aucun moyen de vérifier la pertinence des hausses demandées par les caisses.

Les comptes des caisses-maladie ne sont pas contrôlés.

Les cantons n'ont aucun pouvoir de décision, alors que la santé est une affaire cantonale et que les primes sont fixées différemment dans chaque canton.

Chaque année, la même réaction de fatalisme : « Que pouvons-nous faire ? ».

Il est donc temps, Mesdames et Messieurs les députés, que ce parlement donne un signal fort à la Confédération en demandant l'annulation de cette hausse.

Et cas de refus, en se réservant la possibilité d'obtenir par voie de justice le gel des primes d'assurance-maladie.